



Communiqué à la presse

C.E ordinaire du 28 mai 2015

Vente des terrains et bâtiments à PMA : Une très bonne affaire pour PSA.

Lors de la réunion du C.E de ce matin, la direction a présenté les contours de la vente des bâtiments appartenant à PSA à l'Agglomération du Pays de Montbéliard. Cette transaction, entre PSA et PMA a été relayée dans la presse comme l'opportunité pour PMA, de créer une zone industrielle composée d'entreprise sous-traitante, au plus près du site de production de Sochaux.

Il est vrai que PMA envisage la création d'environ 300 emplois à l'intérieur de cette zone.

Mais il ne faut pas oublier que les bâtiments dont il est question aujourd'hui, abritaient il y a peu, l'ensemble des activités relatives à la fabrication des amortisseurs pour l'usine de Sochaux et pour d'autres constructeurs.

Ces activités ont été externalisées et délocalisées au cours de l'année 2014 emportant avec elles plus de 600 emplois.

La transaction présentée comme un formidable élan donné à notre bassin d'emplois n'est en réalité qu'une compensation pour moitié des emplois perdus en 2014.

C'est la politique d'externalisation et de délocalisation de la fabrication des amortisseurs menée par PSA qui a donc abouti au rachat par PMA de ces bâtiments, **avec une balance négative en termes d'emplois.**

La facture risque d'être salée pour les contribuables car les bâtiments et terrains sont vendus contre la somme de 3M€ et il faut ajouter à cela la remise en état de ces bâtiments (désamiantage ?), pour la modique somme de 6M€, à la charge de PMA (chiffres donnés ce matin au CE).

PSA réalise ainsi une très bonne affaire qui va lui permettre :

- D'externaliser d'autres activités aujourd'hui présentes au sein de l'usine sochaliennne.
- De baisser les coûts de mains d'œuvre.
- De compacter les surfaces de travail.

En effet, PMA, en accord avec PSA, souhaite installer dans la zone acquise, des sous-traitants qui reprendront des activités réalisées actuellement par des salariés PSA, telles que la préparation des roues ou des réservoirs, ainsi que leur acheminement en bords de lignes, également effectué par des salariés de la sous-traitance.

La politique de l'effeuillage de l'artichaut semble se poursuivre pour ne garder que les opérations de montage.

Rappelons que les salariés sous-traitants, dans leur grande majorité, sont soumis à des conditions de travail moins favorables que les salariés travaillant chez les donneurs d'ordre.

La CGT a demandé à la direction d'étudier la possibilité d'utiliser le fruit de la vente des bâtiments concernés, pour maintenir son engagement financier dans les transports collectifs de journée auquel elle souhaite renoncer (685 000€/an).

Horaires de travail

Au mois de juin : calendrier de travail standard (ni H-, ni H+), une bonne nouvelle pour les salariés de fabrication soumis à beaucoup de flexibilité au cours du premier semestre 2015.

Avalanche de samedis à l'emboutissage : les 6, 13, 20 et 27 juin pour reconstituer l'encours perdu lors de la casse d'un outil de presse, la semaine dernière (voir communiqué précédent).

Au mois de juillet (prévisionnel) : le mercredi 1^{er} juillet sera en H- modulation collective sur le système 2, pour des raisons organisationnelles. La CGT aurait préféré que cette suppression de séance de travail ait lieu le lundi 13 juillet pour permettre aux salariés de faire le pont avec le mardi 14 juillet.

Rapport annuel 2014 des CHSCT

Le C.E était consulté sur le rapport 2014 en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Dans son rapport la direction indique que le nombre de Maladies Professionnelles est en constante augmentation. Il s'agit, en majorité de Troubles Musculo Squelettiques (MP57).

La CGT a dénoncé la politique de la direction en matière d'augmentation de la productivité (elle n'en fait pas secret, voir brochure direction de fin 2014). Nous avons déclaré que la recherche permanente de gains de productivité n'est souvent pas compatible avec la préservation de la santé des salariés, preuve en est.

Les mesures proposées par la direction pour prévenir ces Maladies Professionnelles ne sont absolument pas à la hauteur de ce qu'il faudrait faire pour diminuer cette envolée des TMS. Il faudrait commencer par tenir compte des propositions faites dans les CHSCT par les représentants du personnel, notamment, la baisse des cadences et des charges de travail. Une meilleure répartition des tâches, en passant par des embauches seraient également, seules capables d'éradiquer l'apparition des TMS.

Sochaux, le 28 mai 2015